

Guide du producteur pour la consultation publique des projets porcins

Dorénavant, tous les nouveaux projets porcins sont soumis à la consultation publique. Ce processus est géré soit par la municipalité ou par la MRC concernée. Dans ce nouveau contexte, la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) a développé un guide pour orienter et outiller les producteurs porcins et les conseillers agricoles dans cette démarche.

Le guide propose une approche en trois étapes visant à mieux faire comprendre les éléments du projet porcine aux citoyens intéressés, à prendre en compte leurs préoccupations et à favoriser un climat de confiance et un dialogue ouvert entre les parties concernées. Le guide présente également des outils de communication relatifs à la préparation et à la présentation du projet en amont et lors de l'assemblée publique.

Le présent article résume sommairement les grandes lignes du guide :

- L'approche proposée en trois étapes;
- Les outils de communication proposés;
- Les attitudes à adopter.

L'APPROCHE PROPOSÉE

L'approche proposée s'appuie sur une interaction hâtive avec les citoyens et les organismes concernés, avant même la tenue de l'assemblée publique. Pour ce faire, les trois

étapes suivantes sont recommandées :

1. Concevoir un bon projet;
2. Comprendre le contexte local;
3. Informer les personnes et les organisations concernées de plus près.

Étape 1 : Concevoir un bon projet

Dès la conception du projet porcine, le producteur et ses conseillers agricoles ont tout intérêt à prendre en compte les préoccupations du milieu en respectant ou en intégrant :

Les règles de l'art

C'est un rôle clé de l'ingénieur agricole et de l'agronome de proposer au producteur agricole les règles de l'art relatives à la localisation d'un bon site d'élevage porcine, à la conception des infrastructures d'élevage, à

la gestion environnementale des lisiers et à la gestion des odeurs.

Les critères de conformité aux lois et règlements applicables au projet porcine

Le producteur agricole, avec le support de documents produits par l'ingénieur agricole et l'agronome, doit être en mesure de démontrer aux instances concernées que son projet porcine est conforme aux normes environnementales et aux normes municipales applicables (distances séparatrices, zonage de production, contingentement).



Les préoccupations des populations voisines

Ces préoccupations sont très souvent relatives à la localisation du site d'élevage, aux pratiques envisagées pour atténuer les odeurs des lisiers et aux mesures à prendre pour optimiser les retombées économiques locales.

Il est important de comprendre que la délivrance d'un permis de construction pour la réalisation du projet porcin peut être assujettie, par le conseil de la municipalité, à l'une des cinq conditions destinées à atténuer les odeurs et à diminuer le volume annuel de lisier produit. Sommairement, ces conditions potentiellement exigées sont :

- le recouvrement de la structure d'entreposage;
- l'incorporation du lisier au sol;
- des distances séparatrices différentes de celles qui sont exigibles en vertu de la réglementation applicable;
- l'installation d'un écran brise-odeurs;
- les équipements destinés à économiser l'eau.

Étape 2 : Comprendre le contexte local

Les opposants à un projet porcin développent leur argument légitime en invoquant la qualité de vie, la pollution des eaux de surface et souterraine et la santé publique.

RENCONTRER EN
PREMIER LIEU LES
PERSONNES QUI
SERONT
POTENTIELLEMENT
LES PLUS AFFECTÉES
SERA PERÇU COMME
UN GESTE DE BON
VOISINAGE.

EXEMPLES D'ENJEUX CACHÉS

Situation 1: Votre voisin déclare qu'il est opposé à votre projet puisque ce dernier présente une menace pour l'environnement.

→ **Enjeu caché:** Vous comprenez plus tard qu'il veut vendre sa propriété et qu'il croit que votre projet peut nuire à sa négociation.

Situation 2: Un des professeurs de l'école locale dit s'opposer à toute installation d'une porcherie dans le village.

→ **Enjeu caché:** Vous apprenez ensuite qu'il entend se présenter comme conseiller municipal et que l'opposition aux porcheries fait partie de sa plateforme politique.

Situation 3: Un des membres de la communauté s'oppose à votre projet étant donné l'odeur intenable qui y sera associée.

→ **Enjeu caché:** Vous connaissez cette personne et vous savez que ce qui motive sa réaction c'est un long conflit irrésolu entre sa famille et la vôtre, pour une question qui n'a rien à voir avec votre projet.

Dans des situations comme celles-ci, vous avez tout intérêt à faire ressortir les enjeux réels et à chercher avec les intéressés des solutions concernant le vrai problème.

Presque toujours, les résistances exprimées font référence à des enjeux collectifs, alors qu'en réalité elles touchent très souvent des intérêts de nature plus privée : crainte d'odeurs permanentes, diminution de la valeur de la propriété, augmentation du trafic de camions de transport sur les routes, etc.

Ainsi, comprendre et analyser le contexte local permet d'anticiper les perceptions locales, de départager les enjeux cachés des enjeux réels et d'élaborer un plan d'action avec les intervenants que vous jugerez utile de rencontrer pour présenter votre projet et échanger sur les réactions qu'il provoque.

Étape 3 : Informer les personnes et les organisations concernées de plus près

Avant même la tenue de l'assemblée publique, le producteur porcin a parfois intérêt à rencontrer certaines personnes directement affectées par le projet porcin.

Le but de ces rencontres est de présenter votre projet et de discuter ouvertement des questions ou des inquiétudes qu'il peut susciter. Ces rencontres peuvent permettre de dégager des solutions. Généralement, la personne rencontrée apprécie cette initiative. En tant que producteur, c'est une occasion de démontrer que vous êtes compétent, responsable et attentif à votre milieu. Cependant, ces rencontres nécessitent que vous soyez bien préparé. Nous aborderons ce sujet dans la section des outils de communication proposés.

Les rencontres à prévoir sont les suivantes :

L'analyste du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP)

Il est souhaitable de présenter le projet à l'analyste attitré. Cela permet d'établir un contact et de faciliter l'échange d'information par la suite. Mentionnons qu'un



représentant de ce ministère agira à titre de personne-ressource lors de l'assemblée publique.

Le(s) conseiller(s) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Il est souhaitable de présenter le projet à un conseiller du MAPAQ. Cette rencontre permet d'avoir un avis technique sur les éléments à bonifier dans le projet. De plus, cette rencontre permet au représentant du MAPAQ attiré comme personne-ressource lors de l'assemblée publique de s'approprier les éléments du projet.

Les autorités municipales

Il est essentiel de rencontrer les personnes concernées des autorités municipales avant la tenue de l'assemblée publique. Il s'agit du maire, des conseillers municipaux concernés, et selon la situation et le besoin, des représentants de la MRC. Ces rencontres permettent aux autorités municipales de s'approprier des éléments importants de votre projet, de s'entendre sur la date de

l'assemblée publique et de planifier une rencontre avec tous les intervenants concernés (élus municipaux et personnel concerné, représentants gouvernementaux, promoteur et conseillers agricoles) pour discuter du déroulement de l'assemblée publique.

Les voisins immédiats

Il faut cibler les personnes qui seront les plus affectées par l'axe de dispersion des odeurs potentielles du site d'élevage porcin. Le plus souvent, elles apprécient grandement qu'on les rencontre en premier lieu. Déjà, cette initiative sera perçue comme un geste de bon voisinage. Cependant, il faut être bien préparé à ces rencontres pour dégager les éléments de votre projet.

Les alliés

Les alliés sont ceux qui ont une opinion crédible et neutre sur les éléments du projet. Il peut s'agir de répondants qui ont à cœur la production agricole ou le développement économique de la région. Il peut s'agir aussi de gens que vous connaissez et qui ont confiance en vous : des voisins, vos employés,

d'autres producteurs agricoles. Les alliés vous seront utiles lors de l'assemblée publique en autant que vous les teniez informés des éléments positifs de votre projet.

LES OUTILS DE COMMUNICATION PROPOSÉS

Les rencontres planifiées en amont et lors de l'assemblée publique seront plus efficaces si le producteur et ses conseillers agricoles sont bien préparés. Pour ce faire, le guide suggère un plan type d'une présentation. Il suggère également d'élaborer un argumentaire (questions-réponses) sur certains éléments du projet et de faire un ou des exercices de répétition à l'aide d'une présentation visuelle.

LES ATTITUDES À ADOPTER

Le producteur et ses conseillers agricoles doivent agir de manière à établir un climat de confiance, et non d'opposition. Le producteur doit démontrer une ouverture au dialogue, le sens de l'écoute et une courtoisie envers les interlocuteurs. Surtout, n'essayez pas de convaincre à tout prix les opposants à votre projet. Tenez-vous-en à les consulter et à les informer sur les éléments de votre projet qui favorisent l'atténuation des odeurs et la réduction des volumes annuels de lisiers produits. Il est important de maîtriser tous les éléments de votre projet dans le but de mieux les présenter et les expliquer aux citoyens et aux organisations concernées.

Le guide présente une grille d'attitudes à adopter relatives aux questions posées et aux réponses à fournir.

L'APRÈS CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsque votre projet porcin est réalisé, il est essentiel de respecter vos engagements envers les citoyens de la communauté dans le but d'établir une saine cohabitation avec votre voisinage. Faites tous les efforts possibles pour garder un bon contact avec les voisins. ♪